



Procès-Verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mercredi 07 octobre 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi sept octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du deux octobre deux mil vingt.

Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
14

Conseillers absents :
5

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Madame Peggy DOPPLER, Monsieur Erick FISCHER, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Monsieur Daniel MOSER, Madame Virginie QUIRIN, Messieurs Olivier SARDINI, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTE, Roger SPERISSEN, conseillers municipaux.

Absents excusés : Madame Nadia BRUNN (**procuration à Madame Cosmina HOFFER**), Monsieur Aurélien FLUHR (**procuration à Madame Doris JAEGGY**), Mesdames Arlette LUTTENBACHER (**procuration à Madame Nadine SPETZ**), Cécile STEMPEL (**procuration à Madame Virginie QUIRIN**), Esther SZTJANERT, conseillers municipaux.

Présents : 14
Pouvoirs : 4
Votants : 18

Absence d'auditeur.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
3. Fixation des prix « Noël 2020 » : sapins et torches suédoises
4. Signature d'une convention en annexe d'une servitude de passage sur des parcelles appartenant à la commune de Fellingering
5. Signature d'une convention d'occupation de salle communale avec l'association APALIB
6. Désignation d'un délégué auprès de l'association EPICEA
7. Demande de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2020
8. Réflexion sur la procédure de recrutement des saisonniers à partir de 2021
9. Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin :
 - a. Communication du rapport d'activités 2019
 - b. Communication des rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'eau potable et de collecte et de gestion des déchets
10. Divers et communication

NS/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h10.

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter un point au présent ordre du jour à savoir « personnel communal : reconduction des dispositions relatives au complément de rémunération ». Le conseil municipal accepte cet ajout à l'unanimité des membres présents et représentés. Ce point sera ajouté en point n°8.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance des décisions du Maire qui sont annexées au présent procès-verbal.

DELIB N° 2020/63

N° 3. FIXATION DES PRIX « NOEL 2020 » : SAPINS ET TORCHES SUEDOISES

Tous les ans, le Conseil Municipal fixe les prix de vente des sapins de Noël. Ces derniers proviennent de la pépinière PAYSAGE MURA CLAUDE et peuvent être commandés par les habitants de la commune via un bon de commande distribué dans les boîtes aux lettres. Les sapins seront ensuite récupérés directement aux ateliers municipaux. La date de récupération, fixée au mercredi 09 décembre 2020, est précisée sur le bon de commande.

Cette année, la municipalité a souhaité proposer un nouveau produit aux habitants : la torche suédoise, fabriquée sur commande avec le bois de la commune.

Monsieur Franck SCHUBERT, Conseiller municipal, souhaiterait que Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la forêt vérifie la provenance des sapins proposés par la pépinière PAYSAGE MURA CLAUDE.

Vu l'exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire en charge de la forêt,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-FIXE le prix des sapins de Noël pour l'année 2020 de la manière suivante :

100-125 cm	14 euros
125-150 cm	16 euros
150-175 cm	20 euros
175-200 cm	23 euros
200-250 cm	31 euros
250-300 cm	39 euros

-FIXE le prix des torches suédoises à 12 euros l'unité pour l'année 2020.

DELIB N°2020/64

N° 4. SIGNATURE D'UNE CONVENTION EN ANNEXE D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR DES PARCELLES APPARTENANT A LA COMMUNE

Par délibération du 02 septembre 2016, le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'une servitude dite de passage au profit de l'habitation cadastrée section 03, parcelles n°349/185 à 351/85 et n°284. Cette propriété est desservie par une voie communale cadastrée section 3, parcelle n°302 et section 4, parcelle n°106. Un acte notarié a été signé en octobre 2016 entre les propriétaires et la commune. Cette servitude dispose, entre autres, que « les travaux d'entretien, de réparation et de réfection totale ou partielle seront à la charge du propriétaire du fonds dominant ».

Cependant, cette voie communale dessert aussi la propriété située juste à côté, mais aucun acte n'a été signé. Officiellement, seule une propriété bénéficie de la servitude de passage alors que la voie communale est utilisée pour les deux propriétés. Afin d'éviter toutes difficultés éventuelles, la municipalité souhaite signer une convention avec les propriétaires bénéficiant de la servitude de passage reconnaissant que cette même servitude est aussi empruntée par le second propriétaire et qu'aucune participation financière ne sera demandée à ce dernier en cas de travaux d'entretien, de réparation ou de réfection totale ou partielle.

Vu l'exposé de Madame le Maire et de Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint en charge de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2016/59 du 02 septembre 2016 autorisant à créer une servitude de passage sur les parcelles communales cadastrées section 03, parcelle 302 et section 4, parcelle 106 ;

Vu l'acte notarié signé correspondant,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE l'annexe à la servitude de passage concernant les parcelles communales cadastrées section 03, parcelle 302 et section 4, parcelle 106 ;

-AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

DELIB N°2020/65

N° 5. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION D'UNE SALLE COMMUNALE AVEC L'ASSOCIATION « APALIB »
--

Le 16 septembre dernier, l'association APALIB'Animations a adressé un courrier à la commune pour solliciter une aide matérielle consistant à lui mettre à disposition un local pour donner des cours en présentiel. Ces séances, données par des bénévoles, seront orientées vers l'initiation informatique et à la manipulation des tablettes numériques pour le public sénior.

La municipalité souhaite autoriser l'association à utiliser l'ancienne salle de séance du conseil municipal, à titre gracieux, à compter du 1^{er} novembre 2020, en fonction du calendrier des cours ; pour cela, une convention précisant les conditions de location doit être signée entre l'association et la commune.

Vu l'exposé du Maire,

Vu la demande faite par l'association APALIB dans le cadre de séances de formation destinées au public sénior,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-VALIDE la convention mettant à disposition la salle de réunion de la mairie (ancienne salle du conseil municipal) à disposition de l'APALIB'Animations ;

-AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que tout document y afférent.

DELIB N° 2020/66

N° 6. DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ASSOCIATION EPICEA
--

EPICEA est une association créée le 06 novembre 2001, basée à Vieux-Thann, pour porter un chantier d'insertion par l'environnement sur le territoire du Pays Thur Doller, à destination des collectivités et assimilés (bailleurs sociaux, SNCF...). Sa mission principale est tournée vers l'insertion des personnes en difficulté éligibles à l'agrément IAE (Insertion par l'Activité Economique) : bénéficiaires du RSA, jeunes de moins de 26 ans, personnes de plus de 50 ans, travailleurs handicapés ..., tout en les accompagnant dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle. L'association propose plusieurs prestations : entretien, nettoyage et aménagement des espaces verts, naturels et urbains (débroussaillage, tonte, taille, élagage, abattage, entretien des berges de rivières, ramassage de feuilles ...) et entretien et déneigement d'espaces noirs (quais des gares et aéroports). A ce jour,

plusieurs communes font appel à l'association comme Saint-Amarin, Cernay, Roderen, Bitschwiller-lès-Thann, Thann ou la communauté de communes de Thann-Cernay. La SNCF fait aussi partie de leurs références.

Le Maire sollicite les candidatures pour la fonction de délégué auprès de l'association EPICEA :

✚ Madame Cosmina HOFFER se propose.

A l'unanimité des membres, **le Conseil Municipal DECIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret.**

Le Maire sollicite un vote à main levée.

Résultat du vote :

-18 voix pour dont 4 procurations ;

-0 voix contre ;

-0 abstention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE Madame Cosmina HOFFER en tant que représentante de la commune auprès de l'association EPICEA.

DELIB N°2020/67

N° 7. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

Tous les ans, la société de gymnastique ALSATIA de Fellingring, adresse une demande à la commune pour obtenir le remboursement de l'avis d'imposition foncière. Cette année, le montant est de 1 347 euros soit une augmentation de 88 euros par rapport à 2019. Ce remboursement se rajoute à la subvention annuelle d'un montant de 777 euros versée à l'association.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, précise que cette association est l'une des plus anciennes de la commune (1911) et qu'elle a souvent dépanné la commune en lui prêtant la salle de gymnastique à diverses occasions. Il rappelle que la salle est directement gérée par l'association.

Monsieur Erick FISCHER, Conseiller municipal, précise que la salle de gymnastique est vieillissante et qu'il est important que la commune continue à soutenir l'association. Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, précise que les conditions de sécurité doivent malgré tout être respectées et que la sécurité a quelques fois fait débat lors des précédents contrôles.

Au total, la commune verse environ 2 000 euros par an à cette association. Monsieur Franck SCHUBERT rappelle que ces 2 000 euros représentent une somme importante et que, éventuellement, certains présidents d'autres associations se sont déjà demandés pourquoi ce montant était-il attribué alors que les subventions versées aux autres associations communales oscillent entre 150 et 777 euros. Monsieur Claude SCHOEFFEL se permet de préciser que l'association est certes vieillissante mais qu'elle fait face à de nombreux frais, plus importants que d'autres associations.

En contrepartie, Monsieur Jean-Jacques SITTER propose par exemple que l'association réduise le prix de location de la salle, uniquement quand elle est louée par des habitants de la commune.

Vu la demande de Monsieur BOSSERT, Président de la société de gymnastique ALSATIA en date du 22 septembre 2020,

Sur rapport de Madame le Maire,

Résultat du vote à main levée :

-17 voix pour dont 4 procurations ;

-0 voix contre ;

-1 abstention.

Après débat, le Conseil Municipal :

-ACCORDE une subvention exceptionnelle à la société de gymnastique « ALSATIA » d'un montant de 1 347 euros correspondant au remboursement intégral de la taxe foncière 2020 ;

-PRECISE que le montant est prévu au BP 2020 à l'article 6574.

DELIB N°2020/68

N° 8. PERSONNEL COMMUNAL : RECONDUCTION DES DISPOSITIONS RELATIVES AU COMPLEMENT DE REMUNERATION

Madame le Maire rappelle qu'un complément de rémunération est versé en fin d'année au personnel communal au titre des avantages acquis maintenus par l'article 111 de la loi du 26.01.1984. Cette mesure a été définie dans la délibération du 13 novembre 1998 et réaffirmée dans la délibération du 03 octobre 2008.

En application de la loi 96-1093 du 16.12.1996 notamment son article 70 qui a modifié rétroactivement de cet article 111 et qui précise que « par exception à la limite résultant du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26.01.1984, les fonctionnaires en fonction au moment de l'entrée en vigueur de la présente loi, conservent les avantages ayant un caractère de complément de rémunération qu'ils ont collectivement acquis avant cette entrée en vigueur, au sein de leur collectivité ou établissement, lorsque ces avantages sont pris en compte dans le budget de la collectivité ou de l'établissement »

Il est également précisé que le complément de rémunération est calculé sur la base des traitements du mois de novembre de l'année en cours et équivaut à un mois d'émolument brut pour le personnel titulaire, non titulaire, à temps complet, non complet ou partiel, présent du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année concernée. Il est calculé au prorata du nombre de jours de présence pour le personnel recruté en cours d'année ou absent pour causes diverses.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DECIDE de reconduire les dispositions relatives au complément de rémunération telles que définies dans la délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 13 novembre 1998 et réaffirmées dans la délibération du 03 octobre 2008 à savoir : « le complément de rémunération est calculé sur la base des traitements bruts du mois de novembre de l'année en cours et équivaut aux émoluments arrondis à la centaine supérieure au personnel titulaire, non titulaire, à temps complet, non complet ou à temps partiel, à taux plein pour le personnel en activité du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année concernée et au prorata du nombre de jours de présence pour le personnel recruté en cours d'année ou absent pour causes diverses » ;

-PRECISE que les crédits seront prévus au budget primitif aux articles 6411 et 6413.

N° 9. REFLEXION SUR LA PROCEDURE DE RECRUTEMENT DES SAISONNIERS A PARTIR DE 2021

Lors de la séance annuelle du mois de février, le Conseil Municipal prenait une délibération autorisant

la commune à recruter 4 saisonniers durant l'été afin de seconder l'équipe technique.

Auparavant, la municipalité souhaitait privilégier les jeunes de la commune, âgés entre 16 et 18 ans. En fonction du nombre de candidatures reçues, le Conseil Municipal a utilisé plusieurs méthodes pour procéder au recrutement dont le tirage au sort. Les jeunes âgés de plus de 18 ans étaient réorientés vers d'autres structures comme le Syndicat Mixte du Barrage de Kruth-Wildenstein ou la piscine intercommunale et le recrutement ne pouvait se faire deux années de suite.

La municipalité souhaite que le Conseil Municipal réfléchisse à une nouvelle méthode de recrutement des saisonniers à compter de 2021.

Un débat a lieu :




- Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire, indique que plusieurs méthodes sont possibles : faire passer un entretien avant l'embauche ? Tirer les candidatures au sort ? ;
- Monsieur Erick FISCHER demande combien de candidatures sont en moyenne réceptionnées par la commune ; le nombre de situe entre 7 et 11 par an ;
- Monsieur Jean-Jacques SITTER, indique que cela reste une très bonne expérience pour les jeunes, surtout à cet âge ;
- Madame Virginie QUIRIN, Conseillère municipale, se demande quels sont les critères professionnels que l'on peut exiger de la part de jeunes de 16 ans. Monsieur Frédéric GRUNENWALD répond que lors d'un entretien préalable, la commune pourrait s'assurer de la motivation ou de la vivacité des candidats. Madame Virginie QUIRIN estime que s'ils postulent, cela signifie qu'ils sont déjà motivés ;
- Monsieur Erick FISCHER demande si un appel à candidature est fait ; Madame le Maire précise que non et que les jeunes sont informés au fur et à mesure de la procédure quand ils appellent le secrétariat de la commune ;
- Monsieur Olivier SARDINI pense qu'il est important de privilégier la parité lors du prochain recrutement ;
- Monsieur Roger SPERISSEN, Conseiller municipal, propose de procéder à un tirage au sort, en présence des candidats. Si le candidat n'assiste pas au tirage au sort, son nom sera d'office non retenu. Ce tirage au sort pourra être organisé pendant les vacances scolaires, en présence d'un représentant de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- PROPOSE** de procéder à un tirage au sort, en présence des candidats, durant le mois de mars ou d'avril prochain ;
- AJOUTE** que ce nouveau procédé devra être précisé dans le courrier de réponse qu'enverra la commune à chaque jeune candidat ;
- PRECISE** qu'une information sera également faite dans le prochain bulletin communal.


N° 10. RAPPORTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE SAINT AMARIN

Les rapports suivants ont été communiqués par mail à l'ensemble des membres du Conseil Municipal par voie dématérialisée, en amont de la présente séance :

-  Rapports d'activités 2019 ;
-  Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement ;
-  Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable ;

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, se permet de préciser plusieurs points :
-la CCVSA assure les fonctions du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;

- en matière d'eau potable, on dénombre de nombreux captages sur le territoire de la communauté de communes mais ces derniers ne sont pas tous de qualité. C'est pourquoi la CCVSA a entrepris une importante réfection des réservoirs ; le premier réservoir concerné est celui de Fellinging qui est situé dans la zone haute. Ce dernier sera vraisemblablement mis en service en décembre 2020. En attendant la fin des travaux, une réserve d'eau a été mise à disposition des habitants ;
- la qualité de l'eau de Fellinging est très bonne : pas de pesticide, pas de nitrate, un peu d'acidité ;
- la CCVSA reconduira vraisemblablement le contrat « eau et assainissement » avec SUEZ pour une durée de 8 ans. Monsieur Franck SCHUBERT demande si les prix ne risquent pas d'augmenter suite à la fusion de SUEZ avec VEOLIA. Monsieur SCHOEFFEL répond qu'il n'y a pas de perspective à ce jour ;
- 3 maisons sont encore en attente d'être raccordées au réseau d'eau potable.

 Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de collecte et de gestion des déchets. Madame Doris JAEGGY, Adjointe au Maire, précise les choses suivantes :

- les 15 communes sont dans l'ensemble de bons élèves en matière de déchets ;
- les ordures ménagères ont baissé de 10% par rapport à l'année 2018 mais cette baisse peut être liée à la baisse de la dotation annuelle attribuée aux habitants. La commission estime qu'un sac poubelle par semaine par foyer est le strict minimum d'autant plus que le manque de sacs favorise les dépôts sauvages et les problèmes de tri. Le mauvais tri a d'ailleurs augmenté de 32% en 2019. Monsieur Erick FISCHER ajoute que les habitants sont obligés de payer les sacs supplémentaires en plus de la redevance annuelle, ce qui n'est pas possible pour tout le monde.
- un projet de méthanisation sera présenté lors de la prochaine commission du 28 octobre ;
- quant au projet de la déchetterie, Monsieur Erick FISCHER estime qu'il est d'abord primordial de présenter un cahier des charges précis avant de déterminer un lieu d'implantation.

N° 11. DIVERS ET COMMUNICATION

Rapports du Maire et des Adjointes :

 Madame Nadine SPETZ, Maire de la commune :

- Le feuillet d'information de début de mandat a été distribué aux habitants. Elle remercie vivement tous les conseillers municipaux, en particulier Madame Doris JAEGGY et Monsieur Jean-Jacques SITTER qui l'ont rédigé et mis en page. Madame le Maire précise toutefois que le feuillet ne devait pas être en format A4 mais bien en format A3. L'équipe municipale sera plus vigilante lors des prochaines éditions.
- Madame le Maire rappelle que des portes ouvertes de la nouvelle mairie sont organisées le samedi 17 octobre prochain de 9h à 12h30. Cet évènement a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Préfecture du Haut-Rhin dans le cadre des mesures sanitaires. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de venir à 8h15 afin de leur apporter les explications nécessaires. Un document résumant l'historique du projet, les coûts et subventions sera remis à chaque conseiller municipal.
- Le dernier Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a été installé en juin 2019 mais n'a pas été sollicité depuis. Madame le Maire souhaiterait que les nouveaux référents réunissent prochainement les jeunes conseillers. Monsieur Franck SCHUBERT, Conseiller municipal, conseille de prendre contact avec d'anciens membres pour prendre connaissance de la Charte et des divers éléments qui ont été mis en place avec l'ancienne équipe du CMJ.
- Le bûcher de la St-Jean est maintenu au samedi 10 octobre. Les conscrits prévoient d'accueillir environ 500 personnes. La municipalité leur a également demandé d'avancer le feu d'artifice, à 22h30 au plus tard.

-Le Syndicat Mixte de la Thur Amont a donné son assemblée générale le 06 octobre dernier au foyer communal. Madame le Maire rappelle que ce syndicat est chargé de la gouvernance des cours d'eau et des rivières. Monsieur Erick FISCHER, Conseiller municipal et délégué communautaire auprès du Syndicat est désormais membre du bureau.

-L'association du Téléthon s'est réunie le 21 septembre dernier pour débattre notamment du repas de Noël. Exceptionnellement cette année, le repas sera proposé sous forme de drive. Les habitants pourront réserver leur repas qui devra être récupéré au foyer communal ; une livraison à domicile pourra être organisée pour les personnes dans l'impossibilité de se déplacer. Des flyers seront prochainement réalisés et seront distribués par les membres du Conseil Municipal courant novembre.

-Monsieur le Maire d'Urbès a donné une réunion le 22 septembre dernier relative à l'éventuelle évolution du fonctionnement des écoles sur les communes de Fellingring, Urbès, Storckensohn, Mollau et Husseren-Wesserling. A ce jour, rien n'a été décidé mais le coût du transport a été longuement débattu.

 *Monsieur Claude SCHOEFFEL, premier Adjoint :*

-Il informe que le Club Vosgien a procédé à la réfection totale d'une passerelle située sur le sentier du disque vert. Le point de vue a également été sécurisé.

-Concernant la gestion de la forêt :

- Une coupe de hêtres avait lieu au niveau de la Lauch. Cependant, le chantier est actuellement à l'arrêt à cause des importantes intempéries de ces derniers jours ;
- Les recettes subissent une baisse plus que drastique : 186 000 euros actuellement contre 300 000 euros en temps normal ;
- La commune n'a pas pris d'arrêté du brâme cette année ;
- L'association des communes forestières a tenu son assemblée générale le 19 septembre dernier.

 *Madame Doris JAEGGY, deuxième Adjointe :*

La Commission embellissement et décoration du village s'est réunie le 30 septembre dernier.

Le grand sapin devant l'Eglise sera prochainement choisi pour une mise en place courant novembre. La commission pense qu'il serait sympathique de faire participer les écoliers pour la décoration.

 *Monsieur Frédéric GRUNENWALD, troisième Adjoint :*

-La vente du terrain de 10 ares situé au Stuckelrain (point débattu lors de la séance de septembre dernier) est bien engagée, un acheteur potentiel s'est déjà présenté.

-Dernières évolutions du chantier de la mairie :

- Le déménagement des services administratifs est prévu la semaine du 26 octobre prochain. Le secrétariat sera donc fermé pendant au moins une semaine. Une information aux habitants sera publiée dans le journal et sur internet ;
- Un test de la nouvelle chaudière à pellets sera réalisé, en présence du chauffagiste, le vendredi 09 octobre ;
- La cabine de toilettes publiques a été installée par l'entreprise SAGELEC le 1^{er} octobre.

-Concernant les travaux de démolition de la maison sinistrée située 32 Grand'Rue, un nouveau devis a été réceptionné par la commune de l'entreprise PREMYS (anciennement FERRARI DEMOLITION) à Wittelsheim. Ce devis de 19 080 euros TTC est plus intéressant que le premier devis sollicité auprès de

l'entreprise BATICHOC en février dernier, d'un montant de 23 766 euros TTC. Monsieur GRUNENWALD souhaite éclaircir quelques points avec l'entreprise avant validation.

-Le recrutement d'un nouvel adjoint technique polyvalent initié courant juillet est reporté.

Les dernières opérations en matière d'urbanisme sont les suivantes :

-1 permis de construire a été réceptionné pour la réhabilitation d'un ancien local artisanal en logement d'habitation, le 30 septembre 2020 ;

-3 déclarations préalables ont été réceptionnées pour :

- La pose d'un grillage, le 09 septembre 2020 ;
- La construction d'un abri pour animaux et la mise en place d'une clôture, le 11 septembre 2020 ;
- La mise en place d'une piscine, le 16 septembre 2020 ;

-3 DIA ont été réceptionnées concernant :

- La parcelle 183/69, section 02 ;
- La parcelle 130, section 10 ;
- La parcelle 21, section 06 ;

La commune n'a pas usé de son droit de préemption.

Remarques diverses :

-Monsieur GRUNENWALD, Adjoint au Maire, souhaite qu'un mot soit rajouté dans le prochain feuillet d'information sur les problèmes liés au tri, notamment au niveau des bennes rue de l'Eglise. Monsieur Olivier SARDINI, Conseiller Municipal, juge nécessaire de faire également un rappel aux personnes utilisant des gîtes ou des résidences touristiques ;

-Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire, précise que la gestion des routes nationales, dont la RN 66, sera prochainement transférée à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA). La RN 66 sera donc renumérotée ;

-Madame le Maire annonce que Monsieur Jonathan NOCK est le nouveau curé des trois communautés de paroisses de la Vallée de la Thur. Agé de 38 ans, il succède à Monsieur Georges CIECHOMSKI.

Réunions à venir :

- ✚ Prochaine commission réunie : mercredi 18 novembre 2020 à 20h, dans la salle du conseil municipal ;
- ✚ Prochain conseil municipal : jeudi 10 décembre 2020 à 20h, dans la salle du conseil municipal.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h10.

Secrétaire de séance

Monsieur Frédéric GRUNENWALD